

communauté d'agglomération

grand
avignon

CHARTÉ
D'ENGAGEMENT
DU GRAND
AVIGNON

POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE





PRÉAMBULE

Il s'agit de mettre en place une idée simple et novatrice : comment produire des biens et des services tout en limitant la consommation, donc le gaspillage, des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables ?

Extraire, produire, consommer, jeter, recycler : une mutation profonde que nous devons engager pour que l'autosuffisance des populations et leur développement social et durable, dans le respect des hommes et de la planète.

Produire autrement, consommer autrement, recycler autrement, vivre autrement en somme.

La prise de conscience des limites de ressources de la planète ainsi que des besoins grandissants non satisfaits de la population justifient complètement d'opter pour des modes de production préservant la nature.

Nous devons produire mieux avec moins de matières premières et produire différemment avec moins d'atteinte à l'environnement.

Cela suppose d'intégrer, dès leur conception, le principe de recyclabilité des produits et de continuer à favoriser le développement d'une filière de récupération du jetable. C'est l'économie du réparable et du récupérable qu'il faut anticiper.

Sur notre territoire du Grand Avignon, il s'agit d'organiser des lieux de production économique, des lieux d'habitat et des lieux de loisirs respectueux de l'environnement (c'est l'écologie industrielle, agricole et tertiaire). Il s'agit d'aménager les territoires pour préparer la transition écologique aux différentes échelles géographiques : quartier, commune, agglomération, bassin de vie et au-delà.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Les vice-présidents et les maires signent une charte d'engagement en faveur de l'environnement et du développement durable par laquelle ils s'engagent durant le présent mandat :

- à œuvrer selon les principes énoncés ci-dessous,
- à programmer la réalisation d'actions,
- à préparer des actions qui s'inscriront au-delà de la mandature :
 - ▶ des actions de service public de qualité et efficaces (économies et mutualisation)
 - ▶ des actions écologiques au service des habitants
- à établir des partenariats à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie dans le cadre d'un projet durable d'agglomération et de projets de coopération.

Le développement durable recouvre un grand nombre d'actions conduites ou restant à développer par le Grand Avignon. À ce jour, la Communauté d'agglomération est compétente en matière **de protection et de mise en valeur de l'environnement**, et plus particulièrement :

- en matière d'**actions générales** (sensibilisation, communication, protection de sites représentant un intérêt écologique),
- en matière de **lutte contre la pollution des eaux et de l'air**,
- en matière de **traitement et d'élimination des déchets**.

Ces actions ont la particularité d'être transversales à beaucoup de délégations des vice-présidents et aux travaux de plusieurs commissions : les transports, l'aménagement, le développement économique, la cohésion sociale, la protection et la mise en valeur de l'environnement.

De plus, les enjeux de **l'aménagement urbain, du logement et de l'économie sociale et solidaire** occupent une place toute particulière sur le territoire du Grand Avignon.

Le pilotage de ces actions réclame donc une organisation et une animation spécifiques des services de la Communauté d'agglomération.

L'objectif de la charte, en définissant un cadre général au projet d'agglomération, est de mettre en place des **actions de service public de qualité**, relevant du domaine de l'écologie, au service des habitants, **de manière incitative et persuasive**. C'est une écologie **créatrice d'activités, d'emplois** et toujours au service de l'humain.

PRINCIPES

Les actions d'investissement ou de soutien à du fonctionnement, doivent répondre à plusieurs principes :

- Répondre à un **besoin d'accompagnement formulé par les communes**
- **Générer des économies de fonctionnement**
- **Contribuer au schéma de mutualisation des moyens à l'échelle de l'intercommunalité** pour mobiliser des financements nouveaux
- **Communiquer** sur les actions en matière de développement durable
- Faire **rayonner l'intercommunalité au niveau du bassin de vie**
- **Appliquer en interne** à la Communauté d'agglomération les préconisations du développement durable et organiser les services en conséquence, en particulier regrouper l'ensemble des propositions de la charte dans le Plan d'actions du Plan Climat Air Energie du Grand Avignon
- **Animer une démarche prospective déclinant des objectifs d'ici 2040 sur 4 mandats et inscrivant des actions à court terme dans la durée du mandat actuel.**

PROPOSITIONS D' ACTIONS

DOMAINE DES DÉCHETS

ACTION N°1 ▶ Moderniser la gestion des déchets dans le cadre d'un dispositif incitatif des acteurs et des usagers – consommateurs.

ACTION N°2 ▶ Installer une ressourcerie et développer les points d'apports volontaires enterrés.

DOMAINE DE L'ÉNERGIE

ACTION N°3 ▶ Soutenir les actions de production, de distribution et de réduction de la consommation d'énergie dans le cadre de la transition énergétique.

ACTION N°4 ▶ Développer l'économie circulaire et les circuits courts.

ACTION N° 5 ▶ Favoriser l'utilisation de véhicules propres.

DOMAINE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

ACTION N°6 ▶ Soutenir les actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

ACTION N°7 ▶ Réduire la pollution de l'Air et ses effets sur la santé.

DOMAINE DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES

ACTION N°8 ▶ Protéger les patrimoines naturels, culturels et agricoles et les valoriser économiquement.

ACTION N°9 ▶ Relier selon une trame verte et bleue les aménagements communaux et communautaires.

ACTION TRANSVERSALE

ACTION N°10 ▶ Élaborer un Projet d'Agglomération selon les recommandations « Agenda 21 ».